

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: (24): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 24.

TRAITÉ DE FORTIFICATION POLYGONALE.

par A. Brialmont, colonel d'état-major (¹).

Après avoir primitivement soutenu, dans l'origine de sa carrière militaire et avec une persistance digne d'une meilleure cause, les idées surannées de la fortification bastionnée et du système de cordon appliqué à la défense des Etats, l'auteur de ce traité, ramené par la discussion à des convictions moins rétrogrades, a successivement publié une véritable profusion de brochures et de livres présentant, au milieu d'un dédale de pensées contradictoires, une surabondance de preuves en faveur du tracé polygonal.

Le tracé appliqué aux forts comme au corps de place du camp retranché d'Anvers, l'emporte de beaucoup sur tous les tracés des camps retranchés connus jusqu'ici.

A Anvers, les fronts du corps de place ne croisent pas leurs feux en avant des faces, ce qu'on considérait autrefois comme indispensable dans le tracé des places ordinaires et qui serait un vice dans le tracé d'un camp retranché ; ils dirigent leurs feux dans la campagne, perpendiculairement à la direction des faces. Les forts du camp retranché sont vastes ; leur front de tête, le seul qui soit pour ainsi dire vulnérable, n'est exposé qu'aux feux directs : les prolongements de la face du front de tête, d'un fort quelconque, passent trop près des forts collatéraux pour qu'il soit possible de battre cette face d'écharpe ou de l'enfiler ou de la ricocher. Les parapets en terre des forts ne permettent pas d'y faire brèche ; leurs fossés larges et pleins d'eau les mettent à l'abri des attaques brusques ; leurs grandes galeries, où l'on peut abriter les défenseurs contre le feu de l'assiégeant, et d'où ils peuvent déboucher sur plusieurs colonnes et avec des pièces attelées, permettent de manœuvrer dans le terre-plein de ces forts comme sur un champ de bataille, et cela avec tous les avantages tactiques du côté du défenseur, ce qui permettrait de repousser successivement plusieurs assauts (²).

La position d'Anvers, au point de vue de la fortification, laisse donc peu à désirer ; mais, quoi qu'en dise M. Brialmont, il n'en est pas ainsi quant à son emplacement.

Examinons la question à ce dernier point de vue, qui, du reste, en ce qui concerne la Belgique, prime de beaucoup son côté technologique.

Dans ses principes généraux sur la défense des Etats, M. Brialmont admet :

« Que le réduit central de la défense occupera le point stratégique décisif du pays, et que dans plusieurs Etats, notamment dans ceux *qui ont une longue existence et une forte constitution*, ce point stratégique décisif est la capitale. Centre de toutes les forces vives et de toutes les influences politiques, sa perte marque ordinairement la fin de la résistance. »

(¹) D'après le *Journal de l'armée belge*.

(²) Les ingénieurs français, pour combattre le tracé polygonal, prétendent qu'en Allemagne on l'a abandonné, et, pour le constater, ils disent : « On nous affirme que quelques-uns des forts de Vérone ont leurs gorges bastionnées !!! Les autres arguments qu'ils apportent, en faveur d'un tracé condamné sans retour par la pratique, sont tout aussi concluants que celui que nous venons de citer. — Quand un système vicieux est discuté, c'est ordinairement de l'argumentation de ses adeptes qu'on déduit le plus aisément la vérité.